

LES USAGERS
DES
SERVICES PUBLICS
INDUSTRIELS

(TRANSPORTS - EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ)

DROITS - OBLIGATIONS
VOIES DE RECOURS
ETUDE DES TEXTES ET
DE LA JURISPRUDENCE

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(société ANONYME)

22, rue Soufflot, PARIS (V^e)

1933

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Introduction	1
I. La notion de service public industriel ou commercial.....	3
§ 1. <i>Le service public</i>	3
§ 2. <i>Le service public industriel ou commercial</i>	9
II. La notion d'usager du service public industriel ou commercial..	14

TITRE PRELIMINAIRE

DES TEXTES ET ACTES REGISSANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

Section I. — Caractères juridiques des textes régissant la situation de l'usager du service public industriel ou commercial.....	18
§ 1. <i>Service public industriel exploité en régie</i>	19
§ 2. <i>Service public industriel concédé</i>	20
A. Le cahier des charges.....	20
B. L'acte de concession.....	23
C. Les mesures d'application de l'acte de concession. Les tarifs.....	31
Section II. — Conséquences de la nature juridique des actes organisant le service public industriel sur le caractère de la redevance prévue par ces actes.....	34

TITRE PREMIER

LE DROIT AU SERVICE

Généralités	41
CHAPITRE PREMIER. — LE CONTROLE DES USAGERS ÉVENTUELS SUR L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL.....	44
Section I. — Portée du contrôle.....	44
§ 1. <i>La violation des textes</i>	45
A. Textes généraux.....	45
B. La hiérarchie des textes régissant les services publics industriels des collectivités locales.....	
C. Textes spéciaux à un service industriel : règlement de la régie, cahier des charges de la concession.....	49
§ 2. <i>La violation de principes généraux s'imposant même en l'absence de textes</i>	51
A. Un service public industriel ne doit pas être organisé dans le but de réaliser des bénéfices.....	52
B. L'égalité devant le service public.....	55

Section II. — Moyens de contrôle.....	59
§ 1. Les recours administratifs.....	60
§ 2. Les recours pour excès de pouvoir.....	62
A. Capacité pour former un recours pour excès de pouvoir.....	63
1. L'usager.....	63
2. Le groupement d'usagers.....	65
B. Actes susceptibles d'être attaqués par la voie du recours pour excès de pouvoir.....	68
1. Actes législatifs.....	69
2. Actes administratifs unilatéraux.....	69
3. Actes contractuels.....	70
4. Tarifs.....	75
C. Pouvoirs du Conseil d'Etat saisi d'un recours pour excès de pouvoir fondé sur la violation du cahier des charges d'une concession.....	77
CHAPITRE II. — LE DROIT AUX PRESTATIONS DU SERVICE.....	81
Section I. — Nature du droit aux prestations du service.....	81
Section II. — Des recours garantissant le droit de l'usager au service.....	88
§ 1. Le recours pour excès de pouvoir.....	89
A. Qualité pour former le recours pour excès de pouvoir contre des actes refusant le bénéfice du service.....	90
1. L'usager.....	90
2. Le groupement d'usagers.....	91
B. Actes susceptibles d'être attaqués par la voie du recours pour excès de pouvoir.....	95
1. Décisions de l'autorité administrative dont relève le service.....	95
2. Décisions de l'autorité de tutelle.....	99
§ 2. L'action en exécution.....	103
A. Exercice des actions de la commune par le contribuable.....	104
1. Conditions d'exercice de l'action du contribuable.....	104
2. Portée de l'action du contribuable.....	107
B. Action de l'usager devant le juge du contrat de concession.....	111
C. Action de l'usager en exécution d'une obligation légale.....	116
De la coexistence de l'action devant le juge du contrat de concession, de l'action devant l'autorité judiciaire et du recours pour excès de pouvoir.....	119
1. De la coexistence de l'action devant le juge du contrat de concession et de l'action devant l'autorité judiciaire.....	120
2. De la coexistence de l'action devant le juge du contrat de concession ou devant l'autorité judiciaire et du recours pour excès de pouvoir.....	120
§ 3. L'action en indemnité.....	122
A. Responsabilité du concessionnaire ou de la régie pour refus de contracter.....	123
B. Responsabilité personnelle d'un agent.....	128
C. Responsabilité de la collectivité administrative.....	129
Des recours ouverts aux groupements d'usagers (renvoi).....	131

TITRE II

L'USAGE DU SERVICE

Généralités.....	133
CHAPITRE PREMIER. — DU « CONTRAT » ENTRE L'USAGER ET LE SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL.....	135
Section I. — Nature juridique du « contrat » entre l'usager et le service public industriel.....	136
§ 1. Analyse contractuelle des rapports entre l'usager et le service.....	136
§ 2. Analyse excluant tout lien contractuel entre l'usager et le service.....	140
§ 3. Analyse proposée des rapports entre l'usager et le service.....	144
Section II. — Droits et obligations de l'usager du service public industriel.....	149
§ 1. Droits et obligations nés de dispositions réglementaires.....	149
A. A quel moment naissent ces droits et obligations ?.....	149
B. Contenu et caractères de ces droits et obligations.....	151
§ 2. Droits et obligations nés de stipulations contractuelles.....	155
A. Des clauses susceptibles d'être introduites dans un accord entre l'usager et le concessionnaire.....	157
1. La police.....	157
2. Le traité particulier.....	159
B. De la violation du cahier des charges par une police ou un traité particulier et de sa sanction.....	161
CHAPITRE II. — DE L'INFLUENCE SUR LA SITUATION DE L'USAGER DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS ET CAHIERS DES CHARGES.....	166
§ 1. Polices se référant explicitement ou implicitement à l'ensemble des dispositions du règlement ou du cahier des charges.....	169
A. Première hypothèse : la police est un acte purement contractuel.....	170
1. Interprétation de la volonté des parties.....	170
2. Caractère réglementaire des dispositions régissant l'organisation du service.....	172
3. La force majeure.....	173
B. Deuxième hypothèse : la police n'est pas un acte purement ni même principalement contractuel.....	176
§ 2. Traités particuliers.....	178
A. Traités totalement indépendants du cahier des charges.....	179
B. Traités sous la dépendance du cahier des charges.....	180
CHAPITRE III. — LE CONTENTIEUX DE L'USAGE DU SERVICE.....	183
Section I. — Des actions ouvertes à l'usager contre la régie ou le concessionnaire et réciproquement.....	184
§ 1. Caractères et fondement des actions ouvertes à l'usager.....	184
§ 2. De la juridiction compétente pour connaître des rapports entre l'usager et le service public industriel.....	188
A. Les litiges entre l'usager et l'exploitant du service relèvent de l'autorité judiciaire.....	188

1. Compétence judiciaire justifiée par le caractère juridique de la revendication	189
2. Compétence judiciaire justifiée par l'existence entre l'exploitant du service et l'usager d'un contrat de droit privé	194
3. Compétence judiciaire justifiée par la nature des droits et obligations réciproques de l'usager et de l'exploitant du service.	193
B. Les litiges entre l'usager et l'exploitant du service relèvent des juridictions commerciales.	195
1. Le service public industriel et commercial accomplit-il des actes de commerce ?	196
2. L'exploitant du service public industriel et commercial est-il un commerçant	197
§ 3. <i>De l'appréciation par les tribunaux judiciaires du sens et de la validité des règlements et cahiers des charges régissant le service public industriel</i>	200
A. De l'interprétation des règlements et cahiers des charges par l'autorité judiciaire.	200
B. Du contrôle par l'autorité judiciaire de la légalité des règlements et cahiers des charges et des actes pris pour leur application	203
Section II. — Du recours pour excès de pouvoir	209
Section III. — Des recours ouverts aux groupements d'usagers	212
Conclusion	221
Bibliographie	229